Indemnisation insuffisante expert

Par cdtpaul

Bonjour,
suite à un degat des eaux, l'expert est passé.

Le montant qu'il propose est inférieur aux deux devis que j'ai eu .

Comment faire ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est hélas courant.
Demandez à l'assurance de vous envoyer un artisan qu'elle prendra en charge.
Mais n'espérez pas une prestation extraordinaire.

Par cdtpaul

Merci pour votre réponse.

Est ce qu'ils sont obligé par...la loi ?
ou alors est ce qu'ils peuvent me dire "bah, faisons une contre expertise puis tribunal"

merci à vous

Par chaber

Bonjour

Il arrive souvent que des artisans gonflent le devis espérant que l'expert sera dupe et reprendra les conclusions du devis

Il vous est toujours possible de vous rapprocher d'un expert d'assuré indépendant pour contester le rapport

---
Par yapasdequoi

Non, l'assurance est surtout obligée de respecter son contrat.
Si vous voulez une contre expertise, c'est à vos frais.

Par chaber

Non, l'assurance est surtout obligée de respecter son contrat.
Si vous voulez une contre expertise, c'est à vos frais.

Tout est fonction du contrat; s'il comporte une clause Honoraires d'expert il y a prise en charge à 50% par l'assureur

En cas de sinistre important il est recommandé de faire jouer cette clause

---

Par cdtpaul

merci à vous deux